INSTITUTIONS.

COLLEGE [illegible]

Etablissemens [illegible] Kentucky.

CETTE institution [illegible] pouvoir de conférer les d[illegible] habitans du Sud les plus gr[illegible] située dans une des plus belles par[illegible] Lagrange, comté de Oldham, à 25 [illegible] de Shelbyville, 38 de Frankfort [illegible] La ville contient environ [illegible] y est établie sur de s[illegible]

Le cours d'[illegible] ématiques, les langues anciennes [illegible] sophie et l'histoire naturelle. La [illegible] Proviseur, qui professe les scien[illegible] eur de mathematiques, d'un [illegible] d'un maître d'études, charge d[illegible] La haute réputation du Pro[illegible] esseurs qui le conduit, sont [illegible] progrès pour les élèves.

Les prix [illegible] $12
Département [illegible] 20
Classes du [illegible] ne, de $1 50 à 1 25.
Pension, bla[illegible] que pour un élève, l'après ce [illegible] ra, pour l'enseignement [illegible] ssage, éclairage et chauffage [illegible]

Pour plus [illegible] dresser au [illegible] A. M. Proviseur.

A. W. GAZ[illegible] la Louisiane, chez [illegible] rue du Camp, Nlle. Orleans.

Références [illegible] Maunsel White & Co., [illegible] burn, Scott & co. N. Orleans, A[illegible] Rouge, La.; Thomas R. Patten, [illegible] Rev. M. M. Henkle, Nashville [illegible] St. Louis, Mo.; Wil[illegible] Louisville, Ky.; [illegible] Attakapas.

29 dec

FR[illegible] SCHOOL.

Au coin [illegible] rue de l'Hôpital, à la [illegible]

LES [illegible] ctueusement informés [illegible] complètement organi[illegible] ure de la rue Royale [illegible] teurs ont quelques rai[illegible] rangemens faits pour le [illegible] pprobation des patrons [illegible] des personnes qui [illegible]

[illegible] ncipalement pour but [illegible] érance et de régularité [illegible] un jeune homme pour [illegible] ssairement, s'il est bien [illegible] autres avantages qu'il [illegible]

[illegible] forme la base du sy[illegible] llège intitulé *Franklin* [illegible]

[illegible] nglais, le Français, l'Es[illegible] thmétique, l'Algèbre, la [illegible] rentage, l'Application de [illegible] Différentiel et Intégral, [illegible] ure et la Géographie, la [illegible] Peinture, la Musique [illegible]

[illegible] ege sept Professeurs qui [illegible] dans leurs branches res[illegible]

[illegible] espectueusement prévenus [illegible] pport. Intervenir dans les [illegible] intérieure de l'établisse[illegible]

[illegible] onnaires, des demi-pen[illegible] es pensionnaires résident [illegible] et ils sont environnés de [illegible] maison.

[illegible] IONS

[illegible] $20 00 par mois.
[illegible] 15 00
10 ans [illegible] 6 00
10 ans et au [illegible]
[illegible] 4 00
[illegible] 10 00
[illegible] ment à la fin de chaque mois.

[illegible] IGH SCHOOL.
[illegible] ORLEANS.

[illegible] et régulier, un élan nouveau [illegible] angues anciennes, l'attention [illegible] s'adjoindre que des hom[illegible] eignement, sa prépondérance [illegible] e anglaise, ont mérité au Ly[illegible] rable qu'il occupe aujourd'hui [illegible] de l'Union.

[illegible] end les langues latine, grecque, [illegible] agnole, l'arithmétique, l'algè[illegible] ométrie, la physique, l'astrono[illegible] la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs [illegible] auxquels la confiance publique est depuis long-temps acquise.

Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les [illegible] de [illegible] charges de surveiller leur travail [illegible] dans leurs exer[illegible]

[illegible] encouragements qui ont secondé [illegible] directeurs ont introduit récemment d'im[illegible] dans le matériel du Lycée. Un [illegible] été construit et de nombreuses salles de classe [illegible] disposées.

[illegible] situé dans la partie la plus saine de [illegible] à l'abri de toute es[illegible]

Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part [illegible] qui concerne les règlemens disciplina[illegible]

On n'admet que les enfants qui savent déjà lire et écrire.
Les pensionnaires paient, $20 par mois.
Les demi-pensionnaires, 15
Les externes pour les classes avancées, 12
pour les classes inférieures, 9

Les statuts et règlemens du Lycée se trouvent à l'institut [illegible] principaux libraires de la ville.

21 janvier

INSTITUTION DE DEMOISELLES,

(PENSIONNAT EXTERNAT.)

Fondée en 1832 par Madame Leiris,

Dirigée depuis 1840 par

MADAME DESRAYAUX.

[illegible]

L'INSTITUTION [illegible] cet établissement s'étend, [illegible] jusqu'aux notions [illegible] littérature et les sciences, indis[illegible]

[illegible] branches est ainsi partagé:

[illegible] HISTOIRE, LA LITTERATURE, L'ARITHMETIQUE [illegible] par M. A. DESRAYAUX [illegible] tout son temps.

[illegible] la direction de MADAME DESRAYAUX [illegible] MACAULEY en professe la partie [illegible]

[illegible] élémentaire et la surveillance sont confiées [illegible] et plus spécialement à deux sous-maîtresses [illegible] St. Denis, formées par leur [illegible] habitudes de régularité et d'ordre.

[illegible] sont également cultivées, et le [illegible] américaines donne à toutes [illegible] de langage pratique.

La MUSIQUE (solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames [illegible] de MADAME BERBIGUIER, dont le [illegible]

[illegible] accomplissement des devoirs religieux [illegible] élèves pensionnaires. Un prêtre autorisé [illegible] semaine, faire une instruction [illegible] et préparer à la pre[illegible] l'objet d'un soin spécial.

[illegible]

[illegible] général et distribution de [illegible]

CONDITIONS
Pension [illegible] par mois, $25
D[illegible] 30
Demi [illegible] 16
Exte[illegible] 11
Prim[illegible] 12
Solfè[illegible] 2

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Pensionnat de jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parents [illegible] depuis le 1er novembre, son institution a été transportée de la rue Bourbon au No. 86, RUE DE LA DOUANE, entre ROYALE et BOURBON.

[illegible] répond mieux encore que celui qu'elle [illegible] exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle maison dont les vastes appartemens offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement fermée, où les élèves peuvent prendre leurs récréations, [illegible] avantages qu'ont décidé Mme GRANET, et [illegible] appréciés par les parents.

Mme GRANET, secondée par sa fille aînée, exerce une [illegible] matérielle sur les élèves qui lui sont [illegible] fait vivre les pensionnaires tout-à-fait au [illegible] et ne néglige rien pour leur donner une [illegible] et de bonnes manières.

[illegible] donne dans le pensionnat de Mme GRA[illegible] complets et les plus soignés. La lecture, [illegible] la grammaire, l'arithmétique, la géographie, [illegible] l'histoire, la littérature, les sciences y sont [illegible] professeurs qui ont fait leurs preuves. [illegible] MM. [illegible] Nores et Lost, c'est donner la [illegible] cours sont [illegible] en français, [illegible] conscience et au talent qu'on doit en [illegible]

Des cours [illegible] sont faites dans l'instruction [illegible] Lesne [illegible] jeunes personnes sont préparées [illegible]

[illegible] l'objet d'une attention toute spéciale [illegible] qui sont fort suivis et qui [illegible] les plus heureux, sont professés [illegible] M. Brocard qui fait faire à ses élèves de rapides progrès. [illegible] examens auxquels assistent les parents des jeunes élèves. M. Brocard donne aussi des leçons particulières. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme E. Girard.

M. Devoti donne des leçons de danse.   29 oct—6m

MARCHANDISES D'ENCAN A BON Marché.

C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane, offre des marchandises achetées à l'encan, [illegible] au-dessous de l'importation:

Mousse[illegible] des organdis très larges, bon teint, à 18 3/4c;
Batistes [illegible] jaconats, do de 25 à 30c;
[illegible] do superfines, do 37 1/2c;
[illegible] français, de 20 à 25c; superfins de 30 à 45c;
[illegible] françaises, 20c, anglaises et américaines, 8 à 10 cents;
[illegible] grande largeur, bon teint, 25c;
[illegible] de toile, 12 à 40c.
[illegible] très bas prix, 4 caisses Toile d'Ir[illegible]

8 juin

Bureau des Naissances et Décès,

PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans [illegible] de la susdite paroisse et ville, avis [illegible] dispositions de la loi ci-après [illegible]

ACTE APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la [illegible] dans la paroisse d'Orléans [illegible] au Bureau de la [illegible] dont celui ci forme [illegible] et toute personne contrevenant [illegible] section, sera passible [illegible] amende sera [illegible] celui du dénoncia[illegible]

ART. 2nd. Le devoir de toute personne libre, résidant dans la paroisse [illegible] dans le laps de trente jours [illegible] sera faite par les [illegible] décédée, s'ils sont [illegible] par l'exécu[illegible] s'il n'en existe pas, [illegible] la maison dans laquelle [illegible] dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, [illegible]

[illegible] contre toutes [illegible] présente.

10 avril   F. M. CROZAT.

AVIS—La société qui existe entre les soussignés, sous les noms de Dudouyt et Teulade, arrivant à son terme, sera dissoute à partir du 30 juin du présent mois. M. Dudouyt demeure chargé de la liquidation, et continue pour son propre compte le même genre d'affaires.

Les personnes qui ont des réclamations contre la dite société peuvent les présenter de suite, et celles qui lui doivent sont invitées à régler leurs comptes dans le plus bref délai.   Nlle. Orléans, le 24 juin 1846.

24 juin   N. DUDOUYT. E. TEULADE.

Le Dépôt de Couvertures Françaises de GRANIER,

Est transféré à

H. DE GOER & RIFFLARD,
No. 21, rue des Magasins.
SUCCESSEURS DE FEU J. MAGER.

☞ AVIS—Les soussignés ayant été nommés par M. Z. Granier fils, de Montpellier, SEULS AGENTS à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ses COUVERTURES SUPÉRIEURES, ont la satisfaction d'annoncer aux habitants du Sud et aux négociants, qu'ils sont actuellement prêts à remplir les ordres qui leur seront adressés.

H. DE GOER & RIFFLARD,
Seuls agents de la manufacture de Granier.
Nouvelle-Orléans, 21, rue des Magasins.

8 av

TABAC de la Vuelta Abajo—22 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par
21 av   HEPBURN & TURPIN, No. 11, rue Royale

Jury Médical de l'Etat de la Louisiane.—District de l'Est.

Noms des MEDECINS, PHARMACIENS ET SAGES-FEMMES qui ont rempli les formalités requises par la loi, savoir:

MEDECINS.	MEDECINS.
Albouzi, P	Jerman, J
Alpuente	Jonés, Jh
Anderson, W D	Jones, S A
Autenrieth,	Jones, A H
Byrenheit,	Kerr, J E
Bianonti,	Ker, J J
Bougnot, J	Kennedy,
Bourgeat, J	King, W. W
Barton, H	Logan, T.
Barbe, J F	Lambert, M.
Bean, R	Landreaux, J U
Barrelle F O	Lemonnier, Y R
Bazerque, B E	Ladmirault, L
Brodenick, M	Labatut, J
Brent, W T	Luzemberg, C A
Barton,	Lewis, J H
Brent, J C	Lauzin, J
Boussac, M L	Levering,
Bardash,	Logan, J. W.
Binaghi,	Mabe,
Cage,	Marchand, L A
Cifreo, C C	Mather, G.
Campbell, G W	Mérick,
Crokett, J S	Mercier, P J A
Charaux S D	Mercer,
Cartier,	McPheron,
Cenas, A H	Martin, E
Chinn, R H	Meux, J O
Crockett, J S	Mackie, J M
Careyo,	Mueller, J W
Carpenter, W M	McNeill, S
McCormick, C	Natili,
Doussan,	O'Regan, D
Delarueile,	Osborn,
Dibourg,	Ostoski,
Dupuy, J	Peniston, T
Dupas, J	Plussan,
Duret,	Petit, T
Draine,	Pieton,
Durel, P	Pecquet, L C A
Dalton,	Palmer, E.
Dowler, B	Phillipp, J. C.
Dowler, M M	Ridgely,
Dupuy, T	Rice,
Downer, F.	Rivet, J N
Davezac, A.	Ramé, H
McDowel, H G	Rames, C
Easton,	Rooks H D
Formento,	Rice,
Fortin, F.	Ridgely, R G
Fenner, E	Rushton,
Ferrier, A	Rhodes, J
Forsyth, D W	Richie, J
Paget, J C	Riddell, J S
Farquharson, R J	Rust, E W
Fourns, J M	Ritchey, J. B.
Farrell J,	Rust, G.
Fortineau,	Stone,
Gourrier,	Schnable, A
Guesnard,	Souterre,
Gautier, J B	Sunderland,
Galindo,	Sloane, W K
Graves, P F	Snowden, C
Gilpin, J	Slade,
Graham, R	Scratebley, E.
Harris, E	Smith, W. H.
Hort, W P	Satterwhite J. P.
Haudressy,	Taylor, W R
Hoit, J Q A	Tricou, H
Hester, A	Tricou, P
Hacker, J B	Thomas,
Hare, W	Tudor, H J
Hire, W H	Turpin, C C
Holliday,	Taft, G M
Henderson, J B	Thorpe, F J
Holmes, H	Tureaud, J A D
Hamilton, J	Vionnet, R
Hitchcock, L	Valetti, de, C
Hart, A	Wiendall, A G
Harrisson, J	Wilkinson, J B
Hough, H	Wills, N J
Harby,	Wederstrandt, J
Hunt,	Wilcox,
Harral,	Wilkinson, B.
Hamilton, J.	Wedderburn, A
Hayes, J. J.	Waudergriff,
Hide, E. C. (W. B.)	Wood W. B.
Izard,	Yelser, P. (W. B.)
Jones, J	Young,
Jatzzebski, V	Zegener,
	Zebender J S

PHARMACIENS.

Andreau P	Gottshalk, C
Blanchet,	Greve, O W
Barbot,	Jones, G
Boyne,	Lavenere,
Bonnabel,	Landes,
Brehier, A	Labiche, J
Bonzano, F	Martin, M
Bertrand, P A	Morgan, G
Chabance,	Madeline,
Coursault, P	Martin, P.
Curtius,	Massey, P L
Cannon,	Nystrand, C H
Cusachs,	Peychaud, A
Cannon, M	Pinar, L
Curtius,	Rossi, J
David, U	Rose, F H
Ducongé,	Ruth,
Delorme,	Roturier
Dufilho, J J	Schuetz,
Duclou,	Rostrup, U.
Davis, E H	Serres,
Gamotis,	Serda,
Gramboix	Shaw,
Gourdon, J	Winding, H B
Greveon,	

SAGE-FEMMES.

Bourgeois,	Ferriot,
Chalette,	Loidreau,
Claret,	Marchandié,
Corcoran,	Maureaux.
Dezeveau,	Saudry.

CHIRURGIENS-DENTISTES.

Blanchard, P.	Lion, A.

Tous Médecins, Pharmaciens et Sage-femmes qui jusqu'à ce jour n'ont pas rempli les formalités requises par la loi sont invités à se présenter devant le Jury Médical, sous peine d'être poursuivis conformément à l'article 5 des lois qui régissent le Jury Médical, ainsi conçu:

Extrait de la loi sur le jury médical, approuvé le 27 mai 1840.

SECTION 5.—Il est de plus décrété, &c., Que tout individu qui exercera dans l'Etat de la Louisiane, la profession de médecin, celle de pharmacien, ou celle de sage-femme, sans une licence spéciale émanée du Comité Médical, sera passible, pour la première offense, d'une amende qui n'excédera pas cent piastres, et pour la seconde d'une amende qui ne pourra être au-dessous de deux cents piastres, ni au-dessus de cinq cents piastres, laquelle amende pourra être recouvrée par le Comité Médical pardevant toute cour de juridiction compétente de cet Etat; et le montant des dites amendes sera versé dans la caisse de l'Hôpital de Charité.

Un délai de 30 jours est accordé à toute personne qui se trouve en contravention avec la loi.

Toute lettre doit être affranchie.

7 juill—6   P. A. BERTRAND, Secrétaire du Jury Médical.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	M
Anderson, John	Mainville, veuve Deporet
B	Macon, Pierre
Beck, Michel	Montoisse, Pierre
Barata, (Jques Marie)	Macouillard, Guillaume
Beridon,	Magne, William
Barre, les frères	Marot, Desgorges
Blin, Mme (femme Meyer)	Miard, Eugène
Beridon, (des Avoyelles)	Marcheguay,
C	Marchais,
Caimel, Baptiste,	Mameret, Laine
Chaucher, (des époux)	Massel, L. fils
D	P
D'Usson, de St Soupplet	Pètre, Elisabeth
Dussaut,	Pinsemaille, Mlle
F	Perdriart, Catherine
Felix, Vincent	R
Forestier, Antoine	Rolland, Cyrille
Fourteau, Pierre	Richard, Jacques
G	Romieu, Alexandre
Garry, Pierre	Robert, Pierre
Giraud, Antoine	Roumillac,
Guilbaudet Mme	Renoy,
Gorju, Jn Gabriel	S
Guillet, distillateur	Savoye,
J	T
Jannin, Claude, François	Testard, Remi
L	Trinchery, Emile
Lainé, Charles	V
Lebref,	Viaux Antoine
Larrm,	Videau, Pierre
Lacals, Jean	Z
Labadie, Jean Louis	Zatarain, Jean Baptiste

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

2 juil

SUIF—100 barils, en magasin et à vendre par
23 jn   G & R BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas

CAFE RIO—2,500 sacs café vert, double enveloppe de toile, de qualité supérieure, en magasin et débarquement, à vendre par   J W STANTON & Co,
26 juin   Enc. Magasins et Lafayette

BEURRE GOSHEN—140 frequins, du comté d'Orange, à vendre par   J W STANTON & Co,
26 juin   Encoignure Magasins et Lafayette

CLOUX—400 barillets cloux coupés, grandeurs assorties, à vendre par   J W STANTON & Co,
26 juin   Encoignure Magasins et Lafayette

BLANC DE BALEINE—450 caisses New-Bedford, dimensions assorties, à vendre par   J W STANTON & Co,
26 juin   Encoignure Magasins et Lafayette

FOIN—128 balles foin de l'Ouest, en débarquement et à vendre par   J W STANTON & Co,
26 juin   Encoignure Magasins et Lafayette

PEINTURE, HUILE, &c—20 barils huile de lin, 20 barils essence térébentine,
12000 livres peinture blanche,
500 livres vert de Paris broyé,
800 livres vert de chrome impérial,
2 grosses brosses à peinture 5 et 6 zéro, à vendre par   P. CUSACHS,
26 juin   encoignure Condé et St. Philippe

SUCRE de la Havane—30 caisses sucre de la Havane à vendre par   P. CUSACHS,
26 juin   encoignure Condé et St. Philippe

ALCOHOL—10 barils alcohol neutre fort, à vendre par   P. CUSACHS,
26 juin   encoignure Condé et St. Philippe

PEARLASHES (potasse)—3000 livres, à vendre par   P. CUSACHS,
26 juin   encoignure Condé et St. Philippe.

MOUCHOIRS DE BATISTE—200 douzaines de mouchoirs de batiste français, nouvellement reçus.
Aussi—50 pièces de Batiste d'une qualité supérieure, reçues directement de Combray, à vendre chez
14 mai   L. H. RICHARD, 33, rue de la Douane

TOILE écrue à chemises—Un envoi de toile écrue 4/4, à vendre à bon marché, pour clore, par
23 mai   H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins

O. TALAMON,

44, RUE DE CHARTRES.

REÇOIT par le navire Emperor, du Havre, 6 balles cotonnade bleue, unie, qu'il vendra à bas prix, pour du comptant.   20 mai

EN magasin et à vendre par le soussigné.—3000 caisses vins différentes qualités, en grandes et petites bouteilles; 200 caisses liqueurs assorties; 50 caisses curaçao de Hollande; 30 caisses maraschino; 100 caisses sirop de limon.
21 mai   S. V. BARRETT, 21, rue Gravier.

TABAC en feuilles de la Havane—Quelques balles, en débarquement du T. Street, et quelques autres, en magasin et à vendre par   RAYMOND CAHUZAC,
9 jn   34 Vieille Levée

100 Paniers Champagne du marquis deusal, Cla comte de Marson et Aucre &c. à vendre à bon marché par   S. V. BARRETT,
10 juin   21 Gravier

VIN de Champagne—800 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par
11 jn   AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

HUILE d'Olive—300 paniers et caisses huile de Marseilles et de Nice, grandes bouteilles, à vendre par
11 jn   AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

LIQUEURS assorties—200 caisses, à vendre par
11 jn   AUG. MOLIER, 90 St Louis

BOUCHONS—Bouchons fins et surfins par balles de 30 mille et 10,000, par sacs de 1000 et 500, à vendre par
11 jn   AUG. MOLIER, 90, St Louis

VIN Rouge en barriques et demi barriques des marques St Julien et Haut Brion, à vendre par
11 jn   AUG. MOLIER, 90, St Louis

COGNAC—25 quarts de pipes et 10 barriques de pipes Cognac quatrième preuve, 40 barils Madère, à vendre par
23 juin   S. V. BARRETT, 21 Gravier

PORC—Mess, Prime et M. O., à l'inspection de Bossut, à vendre par   G & R BUCHANAN & Co,
19 juin   64 Tchoupitoulas

TABAC—A vendre chez MM. Wagner & fils, rue de la Douane No. 30 [illegible]
10 balles [illegible]
30 balles Havane pour [illegible]   10 juin—6

RECEMMENT [illegible]

[illegible]

BLANC DE PLOMB [illegible]
[illegible] EXTRA
[illegible] No 1,

De qualité supérieure, par [illegible] jusqu'aux dimensions de 500 livres.

Les propriétaires basent le [illegible] sur la qualité des articles qu'on [illegible] et ne veulent offrir en vente que ce qui peut donner entière satisfaction. Dans tous les cas où l'on ne serait pas satisfait de leur Blanc de Plomb, l'argent sera remboursé aux acheteurs pour tout baril qui n'aurait pas été ouvert.

Le premier envoi, se composant de 20,000 livres, vient d'être reçu, et est offert en vente par
16 fev   MERLE, BEYLLE & Co., 79, Tchoupitoulas.

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:
100 livres Cantharides fraîches;
20 do Hydriodate de potasse français;
300 do Camphre raffiné;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
10 av   P. CUSACHS, Encoignure Condé et St. Philippe

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Merman, qualité supérieure;
20 do do Leoville, Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac Médoc; 120 do do Ste Estephe, St Julien, Montferrand, &c.; 15 demi do do Pauillac, Médoc et St Emilion;
25 bls vin blanc Bordeaux, Sauterne, à vendre par
7 mai   DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 & 15, St. Louis.

MIEL d'abeille, 6 bls 1re qualité, à vendre par
7 mai   DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 & 15, St. Louis.

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.

REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril   D. H. HOLMES.

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse, 200 paniers huile fraîche en bouteilles et demi-bouteilles, Plagniol,
100 caisses salaisons, capres, olives, cornichons et anchois,
35 caisses savon de Marseille,
65 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par
7 mai   DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 15 St. Loui

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.   4 fév—1an

SEL des Iles Turques, à vendre par   WYLIE & EGANA,
14 mai   58, Bienville

SEL de Liverpool, gros et fin, à vendre par   WYLIE & EGANA,
14 mai   58 Bienville

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir.   17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans.   10 nov

BAGUES GALVANIQUES.

FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigue ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertige, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblemens étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous ces cas de *Dyspepsia*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessus très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques

Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians de Christie.

Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.

20 janv—4m

Marchandises au prix coûtant.

LORNE & FROIS—No. 21 et No. 4, rue de Chartres, informent les dames et le public, que M. Frois étant sur son départ pour France, ils vendront leurs marchandises au prix coûtant, et certaines au dessous, pour clore des consignations.

Balzorines imprimées, à 3 picaillons.
Jaconas français, de 20 à 35 cents.
Gants filet, de 15 à 50 cents.
Mousselines marquises, à 3 escalins.
Bas coton de 10, 15 et 20 cents.
Mousselines Suisses, de 14 escalins à $2, 50.
Ginghams français, à 3 picaillons.
Indiennes françaises, à 2 escalins.
Echarpes barège et grenadine riches.
Barèges et mousselines de soie imprimées pour robes.
Mouchoirs batiste brodés, rivière et à ourlet.
Gros de naples noirs, taffetas et soie d'Italie.
Poult de soie, pékins, gros de Berne et de Perse.
Soieries glacées, unies et façonnées couleur.
Mousselines Suisse brodées, couleur et unies blanches.
Coton chamoi et bleue, satine et unis, à rideaux.
Evantails et ombrelles riches.
Pélerines, cols unis et brodés, garnis dentelle.
Cotepalies organdis, tarlatanes et robes brodées.
Mérinos français pour habits et coutils fantaisie.
Jinga, coutils blancs et batiste pour habits.
Toiles d'Irlande et de Paris.
Batiste blanche et linons batiste.
Ouvrés, serviettes et nappes unies et damassées.
Piqués blancs et couleur pour gilets.
Flanelles d'été, mousseline laine et cachemire blancs.
Mousseline laine, 3/4 et grande largeur.
Indiennes Américaines, cotons blancs et écrus.
Cotonnades françaises et américaines.
Jupons crinoliné et corsets français.
Rubans satin et fleurs artificielles.
Crêpes noirs, blancs et paillés.
Bretelles élastiques assorties en genres.
Dentelles fil, franges noires et cordilières.
Bas de soie, de coton et de fil d'Ecosse.
Chaussettes coton, blanches, grises et écrues.
Gants filets Egyptien, blanc et noir.
Et une quantité d'autres articles dans leur genre,

18 mai   LORNE & FROIS, No, 21 et 4, rue de Chartres.

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $673,839 60. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par

14 nov   L. MATHEWS, Agent. Encoignure Camp et Commune.

GRAINES fraîches pour jardins, à fleurs et potagers, de toute variété, reçues directement des meilleurs grainetiers du Nord, de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Avoine d'Ecosse, pesant 44 livres au boisseau, très belles graines pour semences. Pois de la Caroline, de qualité supérieure. Graines de coton, du Mexique et Petit-Golfe. Ustensils de jardinage de toutes qualités, récemment importés. Arbres fruitiers, plantes et arbrisseaux de tout genre. Graines de tabac, de la Havane et tutc, garanti production de 1845, à vendre par   WM. DINN,
3 mars   11 Commune

M. MARCHAL, 57, rue de Chartres, vient de recevoir par le Claiborne, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix:
1 caisse mérinos noir, Paturle Lupin;
3 do coutil assortis;
300 douz. chapeaux, paille d'Italie;
1500 paltots d'été, coutil et mérinos;
500 pantalons d'été do do;
25 douz mouchoirs batiste uni;
50 pièces foulards;
75 douz. chemises différentes qualités devant en toile
30av

Marchandises Sèches à bon marché.

FELTER & BOYD, 70, Gravier, près la rue du Camp, désirant réaliser une partie de leur grand assortiment de marchandises sèches, les offrent à un grand rabais, pour du comptant, ou du bon papier. Ces marchandises se composent de:

Cotons Lowell, coton Ognasburg, cotons du pays blancs et écrus 3/4, 4/4, 6/4, 10/4 et 12/4, linseys et jeans du Kentucky, kerseys et twills du Nord, 100 caisses calicos et indiennes claires et foncées, de 5 1/2 à 12 cents; 100 pièces guinghams assorties, linons et balzorines; 100 balles de-nims bleus, coutils bleus, &c. &c; 50 balles coutil blanc et écru, et lowells croisés; 50 caisses toiles à chemises 3/4, 7/8 et 4/4, grosses et fines cotonnades, étoffes en fil pour pantalons, étoffes à carreaux, coutil à matelas, &c. &c., toile d'Irlande, toile à drap, étoffes à moustiquaires, gants de fil, batistes et jaconats, dentelles, bobinets, draps, casimirs, satinets, bas, mouchoirs de soie, de coton et fil, bretelles, châles, écharpes de fantaisie, ombrelles, &c. &c.

5 juin

Marchandises Françaises, en gros.

LE soussigné devant bientôt partir pour France, prévient les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vendra à très bas prix, pour du comptant, les articles suivans reçus par les navires Elizabeth, Octavius, Claiborne et Hindoo, du Havre:

Coutils français pour pantalons, pur fil,
Gingat fil, bleu et blanc,
Mérinos noir pour habits,
Jaconas et organdis imprimés, nouveaux dessins,
Barèges imprimés, unis, à raies, noir, blanc et vert,
Mousselines suisses unies et à carreaux ou brodées pour rideaux,
Eventails, eau de Cologne Monpelas et autres qualités,
Dentelles fil et dentelles imitation; entredeux dito,
Voiles et voilettes, fleurs artificielles pour printems,
Rubans pour chapeaux, nouveaux genres, No. 7 à 12.
Mouchoirs de batiste unis; à ourlet, à rivière, imprimés &c. &c.
Soieries noires pour écharpes et pour robes,
Crêpe lisse et crêpe &c.   L. H. RICHARD,
Encoignure Chartres et Douane, au premier

Nota—M. L. H Richard ayant une maison d'achat à Paris, prendra des ordres à exécuter en France à des conditions modérées.

☞ Pendant mon absence, M. J. Lesvrier sera chargé de ma procuration pour tout ce qui [illegible]
11 avril   L. H. RICHARD.

CHAPEAUX [illegible]
14 juin

[illegible]

[illegible] A COULISSES DE LA Nlle.-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

REDUCTION DE PRIX.

A L'AVENIR les prix de passage dans les chars seront comme suit:

Billet seul, pour n'importe la distance, 20 cents.
Enfans au dessous de 10 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $7 50

Billets pour l'année, personnel $80, payable par quartier et d'avance. Le quartier commencera soit le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre.

Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crêmes à la glace et autres rafraîchissements.

Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev.,	6 1/2 h. P. M.	Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	8
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/4	"	2 h. P. M.
"	5	"	4
"	7 1/4	"	6 1/4
Avec chev.	10	Avec chevaux,	9

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes les heures jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nouvelle Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 5 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, dans les belles soirées des dimanches, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir.

☞ Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M. | De Lafay. hiver, à 7 A. M.
De la rue Canal, 6 1/2 " | De la rue Canal, 7 1/2 "

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 6 1/2 du soir; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 8 1/2 de Lafayette et 9 du soir, de la rue du Canal.

☞ Il est défendu de fumer dans les chars.

22 juin   JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

COUVERTURES DE GRANIER.

LES soussignés, successeurs de feu J. Mager, seuls agents de M. Granier de Montpellier, ont l'honneur d'annoncer aux habitants et marchands à commission que leur dépôt No. 21, rue des Magasins, sera constamment pourvu de ces Couvertures renommées.

En débarquement de la barque Globe, de Marseilles: 5000 paires couvertures de Granier.

N. B. Les habitans et marchands à commission qui nous enverront des commandes pour linseys, kerseys et autres marchandises pour habitation seront servis avec la plus grande promptitude et à un crédit libéral.

H. DE GOER & RIFFLARD.

Agents de Zoé Granier, importateurs de Marchandises Sèches, No. 21, rue des Magasins.   17 jn

A VENDRE, en débarquement du navire Russia, de Bordeaux:
120 bques vin rouge.
100 barils vin blanc.
100,000 bouchons longs et demi do.
1,000 demi boîtes sardines à l'huile marque Rodel & fils,
300 quarts boîtes do do do
67 caisses cerises à l'eau de vie.
35 caisses curaçao superfin et surfin.
40 caisses fruits à l'eau de vie. par
17 jn   POUGET FILS, 147, Royale entre St Louis et Toulouse.

EN magasin, d'importations antérieures:
50 caisses absynthe Versin et Lecoultre.
50 do do E. Pernod.
50 do kirsch.
900 mille bouchons pointus et autres.
3 boucauts fil à voile.
30 caisses peinture verte.
Vins en caisses, rouge et blanc, à vendre par
17 juin   DUDOUYT & TEULADE.

A VENDRE en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux.
120 barriques vin rouge.
45 demi barriques vin blanc,
8 caisses champignons secs.
17 juin   DUDOUYT & TEULADE.

LES Soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Ancona et Chateaubriand, venant du Havre, savoir:

Ombrelles, grande nouveauté,
Parapluies, soie noir, 24 à 36 pouces.
Corsets assortis. Toilettes noires et blanches.
Dentelles noires et blanches. Caleçons pour bains.
Soieries noires pour robes. Barège noirs do.
Chaussettes fil de lin pour hommes.
Do. coton blanc et bleu pour hommes et enfants.
Mouchoirs fil blanc de Chollet. Do batiste.
Bretelles coton blanc tricotées.
Do. gomme élastique, nouveau genre.
Anneaux à rideaux. Epingles, fantaisie pour coiffures.
Savons d'amandes amères. Do. fins assortis et en boîtes.
Essences, pommades, crème de Perse, Eau-de-Cologne, sachets, extrait d'odeurs, caves à odeurs, philotrices, plilocomes.
Rubans de fil français, assortis de numéros.
Boutons de fil, do. de nacre, do. fantaisies.
Mousseline laine noire.
Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de maison.
Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail.

1 juin   P & J LACOSTE, 105, rue Royale.

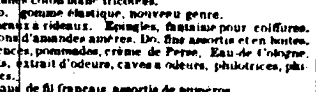

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné vient de recevoir par le St. Mary, de New-York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qui seront vendues aux prix ordinaires.

27 juin   J. B. RUSCONI. Dépôt general, No. 187, Chartres.

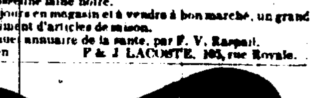

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.

AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46.   2 av

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96.

Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé, DIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.

12 juin   J. B. SOUBIRAN.

A LOUER—Une maison en briques à trois étages, située rue Mauresu, entre Esplanade et Paix au centre du marché aux esclaves et convenable pour ce commerce. Possession en sera donnée le 1er. août prochain. Pour les conditions s'adresser à
16 juin   LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

A LOUER à bas prix pour la saison d'été, à commencer du 1er de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez-de-chaussée, dans la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à
11 juin   S. Von. BARRET.

AUX BEAUX CHENES VERTS A BELOXI.

La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.

De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.

La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces. On trouve sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. En un mot tout ce qui peut rendre le séjour agréable.

Des domestiques fidèles et intelligents, seront toujours à la disposition des pensionnaires.

A l'arrivée des steamboats et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, un bateau sera au wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat.

Les prix seront modérés.   9 juin—90

A LOUER—Une maison en briques à deux étages, située par le côté Sud de la rue Esplanade, entre les rues Bourgogne et Rempart, ensemble les étables et autres améliorations. Possession en sera donnée le mois prochain, s'adresser à
25 juin—1m   W. H. HAYNES & Co, 17 Bank Place

BILOXI—A louer, une jolie résidence d'été, consistant en une maison de famille, ayant quatre appartements et un cabinet, avec galeries devant et derrière, cuisine, chambres à domestiques, etc. et une bonne chambre à bains. On peut louer cette maison pour tout le cours de cette saison, en s'adressant à R. McCULLUM, rue d'Orléans No. 19, près de la Cathédrale. Cette résidence est située à la pointe Ouest de cet endroit si renommé pour les bains, en face de la baie.   26 juin—15

ON désire trouver à louer, une MAISON de cinq à six chambres, à 5 ou 10 minutes de marche de la poste. On la prendrait à l'année, du 1er octobre ou novembre prochain. S'adresser par écrit, à la Bourse de Bravo.   1er juill

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—125 boucauts jambons, plats-côtés, épaules,
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—766 barillets et 20 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 du Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au serein.
WHISKEY—50 barils rectifié; 20 do vieux Bourbon.
18 mai

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES

DE WM. A. CLARK,

Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
2 fev—1an   L. A. GUILLEMAIN, Agent.

ON a besoin immédiatement d'un Maître d'Etude au Lycée de Franklin, encoignure des rues Royale et Hôpital. On donnera la préférence à quelqu'un parlant les deux langues. S'adresser au Lycée, après cinq heures de l'après-midi.   4 juin

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback:
4 demi-pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
25 mars   HEPBURN & TURPIN, No. 11, rue Royale.

BOTTES, Souliers et brodequins—32 caisses actuellement en débarquement du navire Ann, à vendre par
1 juin   J W DUNBAR, 30, Douane

CIRE—5 barils, à vendre par
1 j   BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

A VENDRE en débarquement du navire Elizabeth Ellen, du Havre:
48 caisses absinthe suisse, marque Berthoud fils, par
29 mai   POUGET FILS, 147 rue Royale, Entre St. Louis et Toulouse

EN débarquement du navire Russia, de Bordeaux—100 barriques claret Montferrand, 22 idem Queyries, 10 pipes vieux Cognac, 24500 étiquettes pour bouteilles, à vendre par   REYNAUD, CUCULLU & Co.
17 juin   34 Tchoupitoulas

VIEUX Cognac—En débarquement du navire Russia, de Bordeaux, 40 quart. de pipes Cognac de Godard & Co. 1re. preuve, ayant droit au débenture, à vendre par
17 juin   EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19, St. Louis

BOUTEILLES VIDES—200 paniers, en magasin et à vendre par   NUMA LACOSTE, 103, rue Royale
20 m

GUIGNOLET—120 paniers par 6 bouteilles, à vendre par   NUMA LACOSTE, 103 Royale
29 m

VINS—En débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux:
8 barriques Vin très supérieur, Ch. de Peyrelabade, 1841; 34 dito Vin de famille, dito, à vendre par
30 jn   EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis

HUILE d'Olive—En débarquement du navire Vaillant de Bordeaux:
[illegible] caisses Huile superfine clarifiée, à vendre par
30 jn   EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis.

[illegible]

[illegible] AUX [illegible] FONTAINE [illegible]

Bureau, rue [illegible]

L'AVANTAGE de concentrer le liqueur [illegible] dans le Vide, après avoir été démontré en Angleterre et établi pour la première fois par [illegible] ment, est maintenant en usage [illegible] bleaux appliqué sur un grande échelle [illegible] mode d'évaporation est reconnu comme étant le seul moyen d'effectuer la concentration [illegible] propriétés de la liqueur saccharine. [illegible] ancien mode de cuisson de la liqueur [illegible] feu et sans une clarification effective [illegible] crystaliser que la moitié du sucre [illegible] une QUALITÉ FORT INFÉRIEURE [illegible] vertie en charbon et en mélasse [illegible] liable. Par conséquent obtenir [illegible] sucre là où on ne pouvait aujourd'hui [illegible] d'une qualité très inférieure (la différence [illegible] relative des deux qualités étant au moins de 5 à 10 escalins par quintal) fait qu'il est d'une grande importance que les machines soient construites de manière à pouvoir s'adapter à toutes les localités. Ce système est reçu une application plus générale dans l'augmentation de combustible nécessaire à la chaudière ordinaire à vide de Howard, et sans la difficulté éprouvée dans beaucoup d'endroits de se procurer l'eau nécessaire pour la condensation qui est de vingt tonneaux d'eau pour chaque tonneau de sucre produit. Le nouvel appareil fait marcher la chaudière à vide sans eau, mais encore rend une économie de 50 pour cent sur le combustible. C'est une belle application pratique de l'usage du calorique latent de la vapeur. La condensation de la vapeur engendrée dans la chaudière à vide est effectuée par l'absorption de son calorique latent par le jus de canne circulant à la surface extérieure du condensateur, ce qui produit l'évaporation d'une égale quantité de liquide, et ainsi, sans autre dépense de combustible, on arrive à produire un effet double et par conséquent l'économie annoncée. Cet appareil peut se fixer en toute situation, différent en cela de la chaudière ordinaire à vide de Howard, et dans les endroits où l'eau n'est pas un objet, l'économie de combustible doit être de grande importance.

Les avantages de ce système de cuisson du sucre dans le vide sur celui de Howard, sont:

1o. L'économie de quarante à cinquante pour cent sur le combustible.

2o. Il peut, en conséquence de cette économie de combustible, être employé partout où l'on ne peut se procurer du charbon qu'à grands frais, parce que l'évaporation dans le vide par la chaudière de Howard demande beaucoup plus de combustible que la bagasse n'en peut fournir.

3o. Economie dans les chaudières, leur fret, assurance, transport, la maçonnerie, le posage et le travail journalier du chauffage.

4o. Cet appareil est le seul dont on puisse se servir pour évaporer dans le vide, là où l'eau est rare, et qui épargne en tout temps la dépense des pompes qui fournissent le condensateur et le moteur qui les fait travailler.

5o. Ce condensateur peut aussi s'appliquer à toutes les machines à haute pression, et produit plusieurs avantages importans.

Le premier est que la vapeur qui se perd de la machine à haute pression fera évaporer le jus de la canne de la même manière que la vapeur de la chaudière à vide.

Le second est qu'il rend aux bouilloires l'eau condensée, chaude et distillée.

Le troisième est qu'il convertit la machine à haute pression en un condensateur par l'addition d'une petite pompe pneumatique, ce qui augmente la puissance de la machine et réduit encore la dépense du combustible.

Après avoir comparé les avantages respectifs de la méthode d'injection dite système de Howard et de la nouvelle méthode de cuisson dans le vide, il reste à dire que tels sont les avantages de l'évaporation par le vide que *ce système doit être adopté partout où l'on fait du sucre.*

Les appareils sur ce principe ont été construits par des facteurs du continent et l'imperfection de la construction en a beaucoup diminué les avantages; ils travaillent rarement à une température plus basse dans le vide que 190 ou 200 degrés Fahrenheit; ils n'ont donc pas besoin de chauffeurs, ce qu'ils admettent dans leurs prospectus et ce qui porte en soi-même la preuve suffisante de la qualité inférieure du résultat obtenu, tandis que dans les chaudières à vide du système nouveau établies dans les premières raffineries d'Angleterre, le vide est tenu aussi bas que par injection et la qualité du sucre est supérieure. Ce résultat doit être attribué d'abord à un meilleur arrangement du condensateur, qui a l'emploi d'une surface plus étendue. Tous les ustensiles sont plus forts, plus substantiels et cependant le prix en est plus bas que celui des machines des facteurs du continent et autres, malgré leurs vices de construction.

3 juil—30f   JOHN A. LEON.

WHISKEY—100 barils rectifié, 9 balles houblons, à vendre par   REYNAUD, CUCULLU & Co,
24 juin   34 Tchoupitoulas

FARINE—200 barils, des moulins de Carroll, 400 de l'Aigle, 150 de de Chouteau, 100 do de Rochester, 200 do de l'Union, 250 do du Phenix, 150 do du Missouri, 200 do de McElroy, 430 de de Washington, à vendre par
24 jn   REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas

CHARBON—10,000 barils charbon supérieur de Pittsburg—Le soussigné a établi un entrepôt de charbon de l'autre côté du fleuve, près du débarcadère du ferry, où les navires et bateaux à vapeur peuvent recevoir un chargement de charbon avec la plus grande diligence, ce dépôt n'étant qu'à trente pas des bords du fleuve.
1 juil   ROBERT MURPHY. No. 62, Vieille Levée

FARINE—300 barils, des meilleures marques du Missouri, à vendre par   EMERSON, TOURNE & Co,
20 juin   136, Tchoupitoulas.

BOUCHONS—60,000 en sacs de 1000, à vendre par
23 juin   B. VALLS, 26 Commune

VIN de Malaga—60 barils et quarts dito, à vendre par
11 juin   AUG. MOLIER, 90, St Louis

CREUZETS—12 boucauts creusets assortis en débarquement du navire Chateaubriand, du Havre, à vendre par   AUGUSTE MOLIER, Rue St. Louis No. 90

Ces creusets sont fabriqués d'une terre spéciale et peuvent supporter plus de vingt-cinq fois l'épreuve du feu.
16 juin—6

MAGASIN DE SOIERIES, DE NEW-YORK.

No. 17, RUE DE CHARTRES, NLLE.-ORLEANS.

WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, en des robes les plus à la mode qui aient été importées cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New-York, No. 126, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPEENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New-York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, à savoir:

Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche; mousseline de laine et Reps de laine.
Alpacas noir, bombazine, balzorine, barège et mousse de laine,
Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal,
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanes,
Gaze du Sultan, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew, et gros de Naples ondé,
Brocade riche et soieries pékin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayés,
Poult de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito Florence et Marceline assorties,
Soie noire et serge cramoisie, Crêpe noir, blanc et paille,
Mérinos français et Velours en soie,
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls cachemire noirs, idem laine damassée,
AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine tricotée, en mérinos et nombre d'autres genres d'automne et d'hiver.
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents goûts et dessins.
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreuil soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.
Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières, mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana.
Aussi—Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en soie, barège vert; un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal, polka, Mecklin, Valenciennes et Lisle, idem Suisse et jaconat.
Constamment en mains, un grand assortiment de rubans, satin, gros de Naples et gaze, des derniers goûts, pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis.   20 oct

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux:
224 barriques Vin rouge de diverses qualités;
117 demi dito et baril de Vin blanc;
5 quarts de pipe Cognac fine Champagne 1825.
17 jn   G. M. LUCAS, 30 Bienvill

VERITABLE ABSINTHE Suisse en magasin, à vendre par   J & J TARDOS,
30 av   No. 13, rue Conti.

FARINE—1,000 barils farine fraîchement moulue, de diverses marques de St Louis, en débarquement et à vendre par   JAMES E WOODRUFF,
4 juil   66, Camp

PORC—100 barils clear, 200 dito mess, 30 dito M. O. et 200 dito prime, à l'inspection et à vendre par
4 juil   JAMES E WOODRUFF, 66 Camp

GRAISSE—50 barils belle graisse, à vendre en magasin par   JAMES E WOODRUFF,
4 juil   66, Camp

MAIS—2,000 sacs en débarquement du vapeur Diadem, à vendre par
4 juil   JAMES E. WOODRUFF, 66, Camp

MOUCHOIRS DE BATISTE—Les soussignés ont reçu un assortiment de mouchoirs de batiste, qu'ils vendront bon marché pour du comptant.
3 juil   H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins

JAMBONS—Un petit lot de jambons de bonne qualité, entiers, à vendre par   BUDDECKE, WOODS & Co,
3 juil   92, Tchoupitoulas

PORC et Bœuf croisés—200 barils diverses qualités, à vendre par   BUDDECKE, WOODS & Co,
3 juil   92 Tchoupitoulas.

BACON—10 boucauts épaules, en magasin et à vendre par   G & R BUCHANAN & Co,
23 jn   64 Tchoupitoulas

SARDINES—En débarquement du navire Vaillant de Bordeaux, 300 caisses sardines marque Philippe et Canaud, à vendre par   EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin   17 et 19 St. Louis

TRUFFES—En débarquement du Vaillant, de Bordeaux 25 caisses et 50 demi-boîtes, à vendre par
30 juin   EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St. Louis

FRUITS au jus—En débarquement du navire Vaillant, 6 caisses fruits au jus, à vendre par
30 juin   EUGENE ROCHEREAU & Co. 13 et 19. St. Louis

500 DAMEJEANNES de 5 gallons, en débarquement du navire Ben-Lion, à vendre par
30 jn   NUMA LACOSTE, 103, Royale.

6 CAISSES Merinos garnies, grandes petites, et en débarquement du navire Vaillant, à vendre par
30 jn   NUMA LACOSTE, 103, Royale

GENIEVRE de la Hollande—3 pipes marque de Swan, à vendre par   B VALLS,
30 juin   26, Commune

HUILE d'Anis—4 étagnons vendre par
30 juin   B. VALLS, 26 Commune

CHARBON pulvérisé pour distillateurs, 3 boucauts, à vendre par   B. VALLS,
30 juin   26 Commune

GRAINES POUR OISEAUX—40 sacs vendre par
30 juin   B. VALLS, 26 Commune

VIN de Xérès—Quelques barriques, qualité surfine, à vendre par   B. VALLS,
26 Commune

NOIR ANIMAL—10 barils, à vendre par
30 jn   B VALLS, 26 Commune

TABAC DE LA HAVANE—27 balles de la Havane, Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par
30 juin   B. VALLS, 26, Commune

CIGARES de la Havane—600,000 des meilleures marques et qualités assorties, à vendre par
30 juin   B. VALLS, 26, Commune

PICADURA—19 barils, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
30 jn   B VALLS, 26, Commune

CIGARES de la Havane—48,000 en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par   B VALLS,
30 juin   26, Commune

A VENDRE, en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge,
300 barils vin blanc,
4 balles bouchons ordinaires, de 20,000 chaque,
1 balle de 20,000 bouchons pointus,
A vendre par   POUGET FILS,
29 juin   147, Royale, entre St. Louis et Toulouse

DIVERS—500 paquets [illegible] 1,000 de thé; [illegible] caisses [illegible]
15 mai   [illegible]

EAUX-DE-VIE—[illegible] navire Vaillant, de Bordeaux:
10 demi pipes de [illegible]
10 quarts [illegible]
[illegible]
Le tout ayant droit [illegible]
[illegible] & Co.
30 jn   17 et 19, St. Louis

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] DE LA NOUVELLE-ORLEANS—[illegible] Whiting Valentine vs. F. G. Sharpe [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] Robertson, à moi adressé par l'honorable [illegible] Cour de Commerce de la Nlle.-Orléans, [illegible] j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le mercredi 22 juillet 1846, à midi, aux termes et conditions suivans, savoir:

"No. 1119. Bureau du Receveur, Ste. Hélène, Le. [illegible] de Burlin Childress & John F. Pepin, la somme de [illegible] cent deux piastres et cinquante cents, en entier, pour la section No. vingt-trois dans le township No. six [illegible] dans la Rangée No. sept Est, contenant six cent quarante deux acres, à raison de une piastre vingt cinq cents l'acre.   PARIS CHILDRESS, receveur."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.   JOHN L. LEWIS,
10 j[illegible]—3en10j   Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Jacquerine Rousan, épouse de Le. Ferrand, f. c. l.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 8 juillet courant, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, le mardi 11 août 1846, à midi, pour le compte de ladite succession,

L'esclave Amelie, mulâtresse âgée d'environ 38 ans.
Conditions—comptant.   JOHN L. LEWIS.
11 juil—3en30j   Shérif de la paroisse d'Orléans

No. 34,406—Lumsden, Kendall & Co. vs. R. L. Bruce.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable C. B. Beverley, troisième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, lundi 20 juillet 1846 à midi, à la Bourse St. Louis,

7 chaînes en or pour montres, saisies dans l'affaire ci-dessus.   J. P. WALDEN,
10 juil—3/,10,15 et 20   constable

Succession de Peter L. Sloane.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de cour daté du 27 juin courant et à moi adressé par l'honorable deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans et à la requête des exécuteurs datifs du défunt, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, vendredi le trente-un juillet 1846, à midi, pour le compte de la succession de Peter L. Sloane, décédé, à la folle enchère de David Barbour, la propriété ci-après décrite, savoir:

La moitié indivise de la batture en face d'un lot de terre situé au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, désigné par le No six de l'îlet No un du plan dudit faubourg, déposé en l'étude de M. de Armas, ci-devant notaire en cette ville; le dit lot ayant environ 60 pieds de face au fleuve et environ 120 pieds de face à la rue St Andry, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: une moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque.

JOHN L. LEWIS,
30 juin—3 en 30j   Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 7,234—W. F. Vredenburgh & Co, vs. P. B. Tiseron.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi, 13 juillet 1846, à midi:

Deux billets souscrits par le dit Tiseron (Pierre B.) chacun de la somme de $500, datés Nouvelle-Orléans, du 24 avril 1845, et payables à deux ans de date, à son ordre et portant hypothèque suivant acte daté du 24 avril 1845, au rapport de Louis F. Maureau, notaire en cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.   JOHN L. LEWIS.
12 juil—3 en 30j   Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 6,063—La compagnie de banque du Canal de la Nouvelle-Orléans vs. Andrew Erwin.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mardi, 21 juillet 1846, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts que la dite compagnie de Banque du Canal avait et que le défendeur Andrew Erwin a et peut avoir à la moitié indivise de la batture en face des lots de terre Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq et Six, situés au faubourg Delord, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, le 13 mars 1822, et annexé à un acte en l'étude de L. T. Caire, notaire public en cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette crise étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.   JOHN L. LEWIS,
3 juil—3en12j   Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 20,863—Seth W. Nye vs Jeremiah Berry—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, vendredi le dix sept juillet 1846, à midi,

Vingt actions du fonds capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, appartenant au défendeur et données par lui en nantissement (*pledged*) à la dite Banque du Commerce, en garantie de paiement de son billet de $1,000 avec intérêt de six pour cent l'an, à partir du neuf mai 1842, jusqu'au paiement.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.   JOHN L. LEWIS,
4 juil—3 en 10j   Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Thomas M. Doyle.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 27 juin courant et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente sur les lieux, rue du Canal, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse, pour le compte de la dite succession, vendredi le dix juillet 1846, à 10 heures du matin:

Les outils &c. dont se servait le défunt dans sa profession de vitrier et peintre de maisons et d'enseignes.

Conditions: Pour toutes sommes de $100 et au-dessous, comptant; toutes sommes au-dessus de $100 à 90 jours de crédit en billets à la satisfaction des exécuteurs testamentaires.   JOHN L. LEWIS.
29 juin—3en 10j   Shérif de la Paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 7631—Philip A. Cox vs. Cyrus Drake—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par suite d'un consentement signé des parties intéressées, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le samedi, 11 juillet 1846,

La négresse nommée Elizabeth, âgée de trente-cinq ans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.   JOHN L. LEWIS,
[illegible] juil—2 en 5j   Shérif de la paroisse d'Orléans

Jean Cathoulque vs Jean Lahonde—No 2673.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Canonge, cinquième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, lundi, le treizième jour de juillet 1846, à 3 heures de l'après-midi, dans la rue des Champs-Elysées, entre les rues Victoire et Moreau:

Trois corps de charrettes, plusieurs grandes et petites roues, un soufflet de forge, une enclume, deux brouettes, et plusieurs autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.   FRANCIS BOUNEY.
Constable du Cinquième juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans.   3 jn—3en10j

C. F. Chevier vs. M. et Mme Mayer.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Manuel Cruzat, quatrième justice de paix de la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente au lieu, Bourse et face aux rues Toulouse et Bason, vendredi, dix juillet 1846, à quatre heures de l'après-midi: Une Sellette, Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.   GUSTAVE REYNIER.
Constable du quatrième justice de paix de la paroisse d'Orléans.   27 juin—3 en 10j

DROGUES ET MEDICAMENS.

RECEMMENT reçu—27 liv. Hydriodate de potasse;
300 onces Sulfate de quinine;
300 livres Cire blanche belle;
30 do Huile d'amande douce, fraîche;
20 do Acide tartrique;
300 do Bi carbonate de Soude;
2 barils Tamarin;
10 serons Indigo pour cotonnade;
400 liv. Tartre cru; 4 barils Crême de tartre,
Lactate de fer; carmin extrait, tanam;
Pâte pectorale véritable; dito dito imitation,
Capsule de Paquin, arrow-root;
Pastilles de Lactate de fer, Gélis et Conté,
Gomme arabique, extra blanche; do do ordinaire.
Manne en larmes; dito en sorte;
Anis vert, très beau; hysope mondé;
Cochenille; eau de fleurs d'oranger;
Noyaux d'abricots;
Essence pour les distillateurs;
Bouchons surfins, pour bouteilles; dito dito pour fioles, à vendre par   P. CUSACHS
26 juin   Encoignure Condé et St Philippe.

LES propriétaires de la fabrique de cigares del Sol, marque récemment établie à la Havane, ont nommé le soussigné leur agent unique à la Nlle Orléans et il sera constamment pourvu de toutes les qualités de cigares de la marque susdite qu'il offre à vendre à des prix modérés. Toutes les étiquettes de cette nouvelle marque porteront "This brand will be sold at New-Orleans by our sole agent B Valls, 26, Common Street, &c.   B. VALLS,
23 jn   26, Commune.

DIVERS—1000 sacs café de la Havane, Rio et Java; 600 caisses sucre de la Havane, blanc, jaune et brun; 700 balles tabac de cube et Vuelta de Abajo pour capes et tripes; 400 milliers cigares de la Havane, marques assorties, à vendre par   TROISGROS & LAMPRE,
26 m   28, Vieille Levée.

ARTICLES de pêche—Hameçons de toute qualité, lignes en soie, coton, lin et pitre, bouchons, vers en soie, cales, perches &c. en magasin et à vendre par
[illegible] av   W. A. RYAN, 48 Chartres

O. TALAMON, 44 RUE DE CHARTRES,

OFFRE à vendre en débarquement des navires Ancona et Pactolus, du Havre:
500 douzaines mouchoirs Madras, français, qualité supérieure et autres.
10 balles cotonnade française, belle qualité, unies et à dessins, nouveaux.   O. TALAMON,
30 mai   44 rue de Chartres

EN débarquement du navire Vaillant, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
10 futailles gomme très blanche;
16 barriques vin rouge, Montferrand;
15 douzaines robes d'enfans;
48 do jupons;
50 do caleçons.   CH. DUFOUR,
30 jn   11, Conti.

RIZ—40 tierçons riz récemment battu, en débarquement du brick Galileo, à vendre par
30 juin   L D C WOODS, 80 Magasins

MAIS—15,000 boisseaux en magasin et à vendre par
30 juin   L D C WOODS, 80 Magasins

DIVERS—16 surons indigo Carracas, 400 caisses thé assorti, 100 barillets salpêtre, 100 caisses chandelles de composition, 100 rouleaux corde d'emballage, 30 balles coutils écrus, 25 barils vieux whiskey de Monongahela, 50 paniers huile d'olive, 100 paniers champagne marque de la cité. A vendre par   L D C WOODS,
19 juin   80, Magasins

MIEL—Venant d'être reçu et à vendre par
30 juin   RICKER & PEARSON, 62, Camp

FOIN—100 tonneaux foin du Nord, à bord de chalans, à vendre par   RICKER & PEARSON,
62, Camp

CAFE—494 sacs Havane, en débarquement du brick P. Soulé et à vendre par   TROISGROS & LAMPRE,
30 mai   26 Vieille Levée

No. 53, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent leurs amis et habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci-après:

Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons;
Basin piqué, dit Feliciana, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets;
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique.
Tapis de billard &c. &c.
Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans les derniers goûts de Paris.
[illegible]   L. A. & W. BARBARIN.

CAFE de la Havane—100 sacs café à vendre par
24 juin   LAPEYRE, HARISPE & Co., 30, St-Louis

TABAC de Cube—150 balles capes et tripes, à vendre par   LAPEYRE, HARISPE & Co.
24 juin   30 St Louis

CIGARES de la Havane—30,000 Regalias des différentes marques, à vendre par   LAPEYRE, HARISPE & Co.
24 juin   30, St. Louis

HUILE—[illegible] potiches huile de Malaga, à vendre par   LAPEYRE, HARISPE & Co.,
24 juin   30, St. Louis.

MAQUEREAUX—[illegible]
[illegible]

VINS de Bordeaux—[illegible]

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Lundi 29 juin 1846—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—No. 23 479—John Goodin & Co. contre leurs créanciers—Sur motion de Thomas J. Durant, avocat de P. Ratchford, syndic des créanciers des insolvables; et sur l'enregistrement d'un tableau de distribution en cette affaire, il est ordonné que les créanciers desdits insolvables et toutes autres personnes y intéressées aient à déduire dans les dix jours qui suivront la date du présent les raisons, si elles en ont, pour lesquelles ledit tableau ne serait pas confirmé et homologué et les fonds distribués en conséquence, et led t syndic déchargé de toute responsabilité dans cette affaire.

Extrait des minutes.   G. W. LEWIS,
10 juillet—3en10j   député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut.

Attendu que Robert Henry Sparkes, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le 1er jour de juillet de l'année 1846, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shériff susdit, le 1er jour de juillet de l'année 1846, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 20 mai de l'année 1846, dans l'affaire de Charles M. Jones vs. Rice Garland—No 24,917 du docket de cette Cour, à laquelle vente s'est rendu acquéreur pour le prix de $1,050 (mille cinquante piastres).

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire. Savoir:

Un certain lot de terre ensemble les bâtisses et améliorations, situé en arrière de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet compris entre les rues du Canal, Franklin, Douane et Tremé, et désigné par le lot No. DEUX, mesurant vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes face à la rue du Canal, sur cent quatorze pieds de profondeur.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la cour susdite, ce 9 juillet 1846.   G. W LEWIS,
10 juil—3en30j   député greffier

Succession de Charles Augustin Fortin.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Nicolas Fortin, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués aux parties conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.   P. M. BERTIN.
1 juil—3   Député greffier

CONDUIT AUX EPAVES de la Première Municipalité—Rue Dumaine, entre Derbigny et Roman. Une VACHE tigrée, sans cornes, la tête blanche, une grande tache blanche sur la croupe, quelques petites taches blanches sur le corps, le dessous du ventre, les quatre jambes et la moitié de la queue blanche, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Une taure cendrée, une raie rouge sur le dos sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 18 juillet les dites vaches ne sont point réclamées, elles seront vendues au lieu et heure accoutumes par l'encanteur nommé par l'Etat.   MICHEL DUREL,
6 juillet.—20f.   Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman. UN ETALON IZABELLE, à crins noirs, une étoile au front, une raie blanche jusqu'au bout du nez, un pied de derrière et un devant blancs, sans aucune autre marque ni étampe apparentes. Si d'ici au dix-huit juillet le dit étalon n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumes par l'encanteur nommé par l'Etat.

6 juil—10   MICHEL DUREL, Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman une vache blanche, les oreilles noires, des petites taches noires sur le corps, les cornes percées, le bout de la queue coupé, marqué aux oreilles, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au onze juillet ladite vache n'est point réclamée, elle sera vendue au lieu et heure accoutumes par l'encanteur nommé par l'Etat.

2 juill—10   MICHEL DUREL, Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman—Un CHEVAL alezan, le front blanc, les deux pieds de derrière blancs, ayant des marques dans différentes parties du corps, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Un CHEVAL cannel, une étoile au front, un pied derrière blanc, étampé sur la hanche droite d'un BY se touchant l'un à l'autre, et sur la hanche gauche d'une marque espagnole, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 10 juillet les dits chevaux ne sont point réclamés ils seront vendus au lieu et heure accoutumes, par l'encanteur nommé par l'Etat.
[illegible] juillet—   MICHEL DUREL, Gardien des Epaves

HABILLEMENS D'ETÉ DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 24, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS

En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits-sacs de toutes qualités dont une partie supérieure à tout ce qui a été importé ici; alpaca croton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux; habits en toile écrue, en toile Union, &c. &c.

PANTALONS

En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été croton cachemirette cotonnade, française et américaine, en coutil, en fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drap de fil blanc.

GILETS

En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, challie à petits dessins, ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles en couleurs, bombasin noir, soie de reps, &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem gingham et calicot, chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies, &c. &c.

☞ Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
12 mars   ALFRED MUNROE, 24 Magasins

ECRITURE.

MESSIEURS DOLBEAR ont ouvert leur cours de Calligraphie au No. 15, rue du Camp, où l'on pourra acquérir une écriture belle et rapide.

Comme MM. D. sont persuadés que toute personne désire avoir une belle main, [illegible] leçons [illegible] jusqu'à ce qu'ils aient acquis une écriture [illegible] au lieu de suivre le pas [illegible] colléges, leur système est [illegible] pourrait beaucoup de perte [illegible] quelques moments de recevoir [illegible] qui raisonne, pour se convaincre [illegible] ou cinq ans pour apprendre à écrire [illegible] lettres.

L'assertion suivante du collège de Natchez n'a été donnée qu'après [illegible] du succès de notre méthode sur 300 élèves. Beaucoup de personnes très intelligentes, de différents endroits des Etats Unis, ont exprimé la même opinion. Les parents et toutes personnes qui s'intéressent à l'éducation des enfants, doivent s'apercevoir qu'il est temps de substituer ce nouveau système à l'ancien, qui n'offre de résultats avantageux qu'après plusieurs années.

L'écriture, ainsi que l'arithmétique, doit être démontrée par principes, et alors le succès est certain, si l'on persévère et ne permet des changes.

MM. D. prient que l'on vienne examiner leur système.

A MM. DOLBEAR.

Messieurs.—Il est de mon devoir de déclarer mon opinion sur votre système d'écriture, d'après ce dont j'ai été témoin dans cette institution. J'ai examiné avec soin votre méthode d'instruction et les progrès des écoliers.—Je suis heureux de pouvoir attester que par votre méthode des centaines d'élèves peuvent être instruits à la fois. C'est le seul système adopté dans les écoles publiques, que j'aie vu réussir complètement. Les professeurs qui le comprendront bien l'adopteront immédiatement.

J'ai l'honneur d'être, &c.,   J. PEARL,
Principal du collège de Natchez.
NATCHEZ, 22 décembre 1843.

NASHVILLE, 20 septembre 1843.

Sur l'invitation de MM. DOLBEAR, professeurs de Calligraphie en cette ville, nous avons attentivement examiné leur système ainsi que les spécimens des progrès qu'ont fait leurs élèves, et sommes entièrement disposés à dire que ce système est *scientifique*, et bien *supérieur* à tout ce que nous avons vu—que les améliorations dans l'écriture de leurs élèves sont *très* rapides, et qu'en conséquence c'est avec plaisir que nous le recommandons à l'attention favorable du public.

Le Major-Gen. E. P. Gaines de l'armée des Etats-Unis,
Son Ex. Jas. C. Jones, Gouverneur du Tennessee,
Le Rev. Jas. H. Otey, Evêque du Tennessee,
Le Rev. R. P. Miles, Evêque de Nashville,
Le Rev. Philip Lindsley, D. D. Président de l'Université de Nashville.
Le Dr. John S. Young, Secrétaire d'Etat.
Le Rev. F. G. Smith, Recteur de l'Institution des demoiselles, Columbia.

Les Rev. John T. Edgar, D. D.	l'hon. E. H. Foster,
J. T. Wheat,	l'hon. John Bell,
D. R. Campbell,	Dr. Chs. K. Winston,
R. B. C. Howell,	Gén. Robert Armstrong,
W. H. Wharton,	MM. G. W. Martin,
MM. Alfred Hume,	James Campbell,
Milton B. Haynes,	Thos. Callender,
Thos. Hogan,	Henry Baldwin, Jr.,
J. M. Smith,	F. Gorin,
John M. Bass,	A. Russell

Lettre du général Andrew Jackson.

Ayant été prié par MM. Dolbear de dire ce que je pensais des signataires de la lettre qui précède, je le fais avec beaucoup de plaisir, les connaissant presque tous, et je puis dire que ce sont des hommes très respectables, bien élevés, et jouissant d'une haute estime dans la société.

Donné à l'Hermitage, ce 23e jour d'octobre 1843.
ANDREW JACKSON.

NASHVILLE, 29 septembre 1843.

MM. DOLBEAR.—Ayant eu plusieurs fois occasion d'examiner votre système de Calligraphie, et ayant été témoin des succès étonnans que vos élèves ont obtenus, je n'hésite nullement à déclarer votre système supérieur à tous ceux connus et méritant seul ce nom. En suivant attentivement les règles indiquées, toute personne peut en très peu de temps acquérir une écriture rapide. Je serais content de voir votre système devenir universel.

J'ai l'honneur d'être, etc.,   ALFRED HUME.

WASHINGTON CITY, 26 juin 1843.

Monsieur.—Etant d'opinion qu'une belle écriture n'est pas seulement un mérite, mais un moyen de succès pour tout homme engagé dans les affaires, j'applaudis aux efforts que vous faites pour améliorer la Calligraphie de nos jours. Il est constant que lorsqu'on a une vilaine écriture, on ne prend la plume qu'avec déplaisir, qu'on n'écrit pas aussi souvent qu'on devrait, et encore ne le fait-on que forcément, à la hâte et avec négligence, et conséquemment en commettant des fautes de tous genres, ce qui souvent tourne au désavantage de l'écrivain ou du sujet qui lui fait prendre la plume.

Vous désirant tous les succès possibles dans votre louable entreprise.

Je suis, Monsieur, avec respect, votre &c.
THOMAS H. BENTON.

Lettre du Rév. Evêque Otey.

COLUMBIA, Tenn. 30 novembre 1843.

M. J. W. DOLBEAR.—Mon cher Monsieur, J'ai lu avec plaisir et un vif intérêt votre système de Calligraphie, et autant qu'il m'est possible de former un jugement à ce sujet, je puis dire qu'il obtient mon entière approbation. Votre méthode d'enseignement me paraît élégante et sûre, et les progrès sont surprenans et rapides et au-dessus de ce que j'ai pu voir jusqu'à ce jour. Je serai heureux et ce témoignage de votre mérite peut vous faire admettre d'autres élèves désireux d'acquérir le plus utile et le plus bel art.

Je suis très respectueusement,
Votre &c.,   J. H. OTEY.

Certificat de Son Ex. le Gouverneur Roman.

NOUVELLE ORLEANS, 27 juillet 1832.

J'ai examiné avec attention le système de M. DOLBEAR et c'est avec plaisir que je déclare en avoir reconnu la supériorité sur les méthodes auxquelles je l'ai comparé. Mr Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois devoir lui rendre cette justice que la douceur de son caractère et son exactitude le rendent aussi digne du patronage public que les succès de professeur et les rapides progrès que font ses élèves.

A. B. ROMAN.

Lettre du Rév. A. B. Lawrence.

VICKSBURG, 3 août 1841.

MESSIEURS DOLBEAR:—Vous m'avez demandé mon opinion sur la valeur de votre système de Calligraphie. J'ai dépensé quelques années vu les résultats immédiats de votre enseignement et je dois déclarer que les progrès rapides [illegible]

[illegible]

A. B. LAWRENCE.

[illegible]

[illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp

VENTES DE CE JOUR.

PAR SYKES & HYDE,
A. DEVALL, encanteur.

IL sera vendu cet après-midi, vendredi 10, à cinq heures, au wharf de Bosnos, pour compte de qui il appartiendra,
600 tierçons et barils de maïs.
Conditions: comptant.   10 juillet

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.
Jambons et Maïs.

IL sera vendu cet après-midi, vendredi 10, à cinq heures, au magasin d'entrepôt de Chase, encoignure des rues des Magasins et Lafayette, pour compte de qui il appartiendra,
10 barriques jambons d'Amelung, enveloppés,
2 barriques jambons plats-côtés,
500 sacs maïs.   10 juillet

Vente Renvoyée.

EXCELLENT CUISINIER A VENDRE.

PAR WM. FERGES, Encanteur.

UN NEGRE de valeur, âgé d'environ 25 ans, parfait cuisinier pour une famille américaine ou créole. Il est créole, et sera vendu le vendredi, 10 juillet, par l'encanteur susdit, à la Bourse St. Louis. On ne le vend pas à cause de défauts, car il est pleinement garanti; —il est très bon laitier, et s'entend parfaitement aux soins d'une vacherie. Il est actif et adroit dans tout ce qu'il fait.

Conditions—$400 comptant, et le reste à 4 [illegible] mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
8 jt—3

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
Succession de Thomas Hill.

VENDREDI, 10 juillet 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du cinq juin 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Thomas Hill, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain lot de terre situé dans la troisième Municipalité de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de Port, Craps, Enghein et Amour et formant l'encoignure des rues Craps et du Port et ayant 30 pieds de face à la rue Craps, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue du Port. Ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques et à étage, et une cuisine en bois et à étage.

Un autre lot de terre situé dans le même îlet et ayant 29 pieds 11 pouces et trois lignes de face à la dite rue du Port, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 120 pieds 3 pouces et 7 lignes, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une écurie en bois.

Conditions: comptant.   6 juin—6 et 20ju 11 et 12juil

VENTES A L'ENCAN.

SANS RESERVE.

Succession d'Antoine Delpeuch dit Cadet Lavergne.

PAR N. VIGNIE—Encanteur.
Bureau No. 77, rue Chartres.

IL sera vendu, sans réserve, mercredi 30 avril 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, la propriété suivante, dépendant de la succession d'Antoine Delpeuch, dit Cadet Lavergne, afin d'opérer un partage entre les héritiers de la dite succession.

Un certain lot de terre, formant l'encoignure nord des rues Esplanade et Amour, et mesurant, un pied français, quarante six pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles et faisant face à la rue d'Amour, le tout conformément au plan dressé par Jos. Pilié, voyer, en date du 16 juin 1830, et déposé en l'étude de F. De Armas, alors notaire public. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente par devant A. Chappella, notaire public, aux frais de l'acquéreur.   10 juillet—23, 1, 12 aout

Vente positive de Terres au Texas.

PAR M. BARNETT Jr.

SAMEDI 11 juillet 1846, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:

NEUF PORTIONS DE TERRE DE VALEUR situées dans Harris County, Etat du Texas, [illegible] comme terre choisie étant la portion de [illegible] donnée à un agent pour avoir choisi des terres, [illegible] on doit le penser, il ne peut avoir choisi que les meilleures terres pour sa part. Les titres sont incontestables chaque portion et titre étant accompagné d'une patente. Elles sont vendues pour le remboursement des avances faites sur ces terres, et les titres seront faits par un notaire respectable de cette ville à la requête des dites terres furent transférées pour garantir les avances. Elles sont exemptes de toute redevance et les taxes ont été payées.

No. 1—320 acres à 23 milles N. E. de la ville de Houston, entre les eaux de Cider Bayou et la rivière St. Jacinto.
No. 2—320 acres, à 18 milles S. E. de la ville de Houston entre Clear Creek et le Bayou Simms.
No. 3—320 acres à 16 milles S. E. de la ville de Houston, entre les eaux de Clear Creek et le Bayou Simms.
No. 4—320 acres, à 18 milles N. E. de la ville de Houston, à environ 6 milles de la jonction du Bayou Buffalo et de la rivière St. Jacinto.
No. 5—320 acres, à 20 milles N. E. de la ville de Houston, à environ 5 milles de la jonction du Bayou Buffalo et de la rivière St. Jacinto.
No. 6—640 acres, à 18 milles N. O. de la ville de Houston.
No. 7—640 acres à 18 milles N. O. do. do. do.
No. 8—Un tiers de lieue ou 1,545 acres, à 13 milles de Houston.
No. 9—Un tiers de lieue ou 1,545 acres, à 6 milles de Houston.

Conditions—comptant. Les actes de vente pardevant H. Lucas, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les actes de vente devront être signés dans le délai de trois jours, faute de quoi la propriété sera revendue pour le compte et risque de l'acquéreur. M Pasquereau se fera point l'intermédiaire des garanties données par le vendeur. Pareillement, de passer entre les mains du notaire jusqu'à ce que les titres aient été enregistrés, et le vendeur s'engage à le faire aux frais des acquéreurs.   9 juillet

PAR E. FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, onze du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis:

Un lot de terre, connu sous le No 8, et situé dans l'îlet borné par les rues Promenade Carondelet, Tonti, St. Pierre et Rochebleave, mesurant 30 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Promenade Carondelet, sur 120 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur le côté de la rue Tonti et 122 pieds 7 pouces sur l'autre ligne. Ce lot est sans bâtisse.

Conditions—comptant.

L'acte de vente pardevant Félix Percy, notaire public.
7 juil—3

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.

SAMEDI 11 du courant, à 10 heures, il sera vendu au No 27, rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra, les articles ci-après, sauvés du steamboat Republic, et consistant en:

60 caisses Bottes, Brodequins et Souliers, fer en barres, clous, boîtes, chaînes, pièces de fonte, ferblanterie, faïence, verreries, cordages, sellerie, tabac, chapeaux, casquettes, et divers autres articles.   10 juil—2

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance de lundi, 15 juin 1846.

RÉSOLU que le commissaire du 2d [illegible] district de cette Municipalité est requis d'avis[illegible] à notifier tous les propriétaires de terrains vides, et tous les propriétaires [illegible] dont les [illegible] exigent des remblais et qui se trouvent compris dans les dites [illegible] décrites, d'avoir à faire en [illegible] dans le délai fixé par la résolution, [illegible] d'avoir à faire remblayer leurs terrains [illegible] prochain, sous peine d'être amendés de [illegible] en cas de refus ou de négligence de se conformer aux présentes dispositions, le Voyer sera et devra [illegible] jours après les délais fixés, à faire [illegible] pour le compte des dits propriétaires.

Signé   Jn. GENOIS,—Recorder.
Approuvé le 17 juin 1846.
Signé   A. D. CROSSMAN,—Maire.
Pour copie conforme,   A. MAZUREAU,—Secrétaire.
23 juin—15

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance de Lundi, 15 juin 1846.

RESOLU que les propriétaires de terrains vides et non entourés, situés dans cette partie du 2me district de cette Municipalité, comprise entre les rues Claiborne, Chemin du Bayou, Rochebleave et Canal Carondelet, devront faire entourer en pieux ou planches et d'une manière solide, les dits terrains, dans un délai de 30 jours après la publication de la présente résolution, et à défaut par eux de se conformer à la dite résolution, il sera du devoir du voyer de les faire faire aux frais des propriétaires des dits terrains, et l'avocat de la Municipalité devra commencer des poursuites pour le recouvrement des sommes dépensées pour la confection des dits entourages, et ce, pardevant tout tribunal de juridiction compétente.

Signé   Jn. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 17 juin 1846.
(Signé)   A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.   A. MAZUREAU, secrétaire.
23 juin—15

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources même ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.

On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.

W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri)
ou à ses agents,   KENNETT & DIX,
27 oct—1an   71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

AVIS—Je donne avis aux personnes qui me doivent et à qui mes comptes ont été présentés, de venir payer dans le courant du mois de juin. Ceux qui ne se conformeront pas à cette invitation, ou négligeront de remplir cette formalité, auront leur compte annoncé sur la gazette l'Abeille, pour être offerts en vente publique, par le ministère d'un encanteur.

Nouvelle-Orléans, 11 juin 1846.   P. A. LAMAUZE,
11 juin—1m   38, rue Ste. Anne, Place d'Armes

MARCHANDISES SECHES,

FETTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER,

VIENNENT de recevoir et offrent à vendre, AUX PRIX LES PLUS BAS, CINQ CENTS COLIS DE MARCHANDISES SECHES, DE SAISON, telles que:

Calicots d'un genre tout-à-fait nouveau,
Linon, jaconats de fantaisie, mousselines, guinghams,
Robes balzorines, barèges et florentines,
Batiste blanche, jaconats, mousselines Suisses et en lisières,
Toile d'Irlande, toile à draps et damassés, linge de table, serviettes, essuie-mains, torchons, dimité de Rusie, mouchoirs fil et linon, cotonnade, denims, coutil Kentucky, à raies, gambrones, coutil fil et étoffes à pantalons, cotons du pays, blanc et écru, de 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4.
Etoffes à moustiquaire, draperies, bretelles.
Rubans, dentelles, guimpes, mouchoirs soie, de fantaisie, mouchoirs de poche en coton et soie, cravattes soie, bas, gants, caleçons et chemises, casimirs, coton Vinginie, plaids bleus, idem rayés, gingas à tablier, coutil à matelas, guinées fil, gingas à habit, guinghams et cambrics, couvertures, kerseys, jeans du Kentucky, linseys, draps communs, habillements d'été &c &c.

P. S. Les personnes qui ont à acheter feront bien de venir à ce magasin avant d'aller ailleurs.
25 avril   FETTER & BOYD.

O. TALAMON,
44, Rue de Chartres.

REÇOIT par les navires Pactolus et Ancona, du Havre, et Yazoo de New-York, un superbe assortiment de Rubans taffetas façonné pour chapeaux, dessins les plus nouveaux.
Bourses en cordonnet soie, toutes dimensions.
Eventails riches et autres.
Chaînes de gilet en acier poli et façonné.
Ombrelles soie façonné.
Baleines pour robes et corsets.
Aussi:
Une caisse mouchoirs madras français, belle qualité.
24 Pièces mérinos noir, uni et façonné.
Qu'il vendra au dessous du cours.   2 jn

CAFE—300 sacs vieux Rio, [illegible]
22 juin   ROBERTS [illegible]

CHANDELLES—350 caisses blanc de baleine [illegible], à vendre par   [illegible]
22 juin

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS [illegible] en débarquement du navire [illegible]
9 juin   [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] cipe, en débarquement du brick [illegible] par   TROISGROS [illegible]
20 mai

JAMBONS—80 barriques cuivrés [illegible] par   BUDDECKE, [illegible]
15 juin

TOILE et corde d'Emballage &c—De [illegible] qualités, à vendre par   [illegible]
12 juin   G & R BUCHANAN & Co.

OLIVES—50 caisses olives [illegible], 75 barillets olives [illegible]
prix par   [illegible]

WHISKEY—[illegible]
[illegible]   JAS. [illegible]

EPICES—[illegible] de giroflés, [illegible]
20 juin   ROBERTS [illegible]

SARDINES à l'huile—[illegible] marque bien connue [illegible]
11 jn   [illegible]